

Label bas carbone : une méthode de restauration des mangroves en consultation



© ON-Photography

Le ministère de la Transition écologique soumet à consultation jusqu'au 24 septembre un projet de méthodologie de restauration des mangroves et des forêts marécageuses dans le cadre du label bas carbone. Ce label a été créé en 2018 en vue de reconnaître les projets volontaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire français. Pour en bénéficier, un projet doit se conformer à une méthode approuvée par le ministère chargé de l'Environnement.

La demande d'approbation de cette méthode a été présentée par la société Ecoact. Cosignée par EIT Climate-KIC et l'institut de l'économie pour le climat (I4CE), la méthode décrit « *l'ensemble des critères d'éligibilité, d'additionnalité, de prise en compte des risques de non-permanence, des cobénéfices et des procédures permettant l'estimation de la séquestration nette de carbone dans le cadre de projets de restauration des mangroves et des forêts marécageuses, qui sont déjà dans un état dégradé ou ayant une trajectoire de dégradation* ». Elle concerne des milieux exclusivement situés dans les départements et régions d'outre-mer.

Le porteur de projet, expliquent les signataires, devra identifier les facteurs responsables du déclin des écosystèmes, puis établir un plan de gestion qui devra être validé par un tiers compétent. Les activités éligibles, mises en œuvre dans ce plan, pourront consister en des activités de restauration du site et/ou l'introduction d'espèces végétales. « *Les réductions d'émissions éligibles sont déterminées par la différence entre le stock de carbone en début de projet et le stock de carbone calculé lors de la vérification par l'auditeur* », expliquent les auteurs de la méthode. La durée d'un projet est de dix ans, renouvelable deux fois. Les réductions d'émissions seront vérifiées au minimum tous les cinq ans par un auditeur indépendant spécialisé dans l'étude du milieu marin.



Laurent Radisson, journaliste
Rédacteur en Chef de Droit de l'Environnement